



Nouvelle demande de naturalisation apres un ajournement

Par **anel**, le **25/10/2010** à **22:39**

Bonjour,
ma demande de naturalisation etait ajournee de 2 ans. logiquement je peux poser une nouvelle demande dans 2 ans. Est-que je devrai reconstruire mon dossier a nouveau et apporter toutes les pieces (voir act de naissance, livret de famille etc) ou il suffit juste de faire une demande de reexamen de naturalisation
merci pour votre reponse